



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A ARCON – LE 02 DECEMBRE 2024

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mme C. MAHON et M. M. HERGOTT qui sont excusés. M. O. BILLOT a donné pouvoir à M. B. VIENNET, M. J-L COURLET a donné pouvoir à M. F. BOURDIN ET Mme L. LAMBERT a donné pouvoir à M. A. PELLEGRINI

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.

Sans autre observation, le P.V. de la Réunion du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I - VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée la décision actée en novembre 2023 d'une augmentation significative des Tarifs de la Redevance d'Assainissement pour faire face à une hausse importante des frais d'exploitation : électricité, gestion des boues, y compris le recrutement d'un Agent dédié ...

Elle rappelle ainsi les tarifs Part fixe : 90 € HT / 99 € TTC

Part variable : 2.59 € HT / par mètre cube d'eau consommé

Soit une augmentation de 34 % par rapport au tarif antérieur de 1.75 € HT – Ce qui représente une facture moyenne de 440.88 € TTC pour 120 m³

Elle présente ensuite le Bilan de la facturation 2023, qui s'élève à la somme de 840 674 € HT, légèrement au-dessus des prévisions budgétaires.

Usagers domestiques 2023 : 741 256.90 € HT

Les Bases de facturation sont les suivantes : 2 621 Parts fixes et 183 748 mètres cube d'eau (baisse de 2 962 m³)

Rappel de la facturation agroalimentaires : 99 517.17 €

Les dépenses d'exploitation sont pour leur part estimées à 554 256 € HT (Hors Cap Emprunt & amortissements) ; ce qui laisse apparaître une marge d'équilibre.

A ce résultat d'environ 286 000 € doivent être nécessairement retranchées les perspectives de 2025 à hauteur de 90 000 €

Sur proposition de la Commission Assainissement du 27 novembre dernier, il est proposé de reconduire les tarifs existants

⇒ **Le Conseil communautaire acte le principe de reconduction des tarifs de l'Exercice 2024.**

⇒ **Le Conseil Communautaire fixe la Redevance à 0.23 €, selon les nouvelles règles arrêtées par l'Agence de l'Eau (sous réserve de confirmation des modes de calcul)**

II – VALIDATION – ATTRIBUTION SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

A l'issue de la consultation et de la phase finale de Négociation validée par la Commission d'Appel d'Offres le 25 novembre dernier, trois Cabinets d'Etudes ont faits parvenir leur Offre.

Recensement des Offres

| | |
|--|------------------|
| NALDEO : 94 400.00 € | Note : 73 Pts |
| Sciences Environnement : 121 472.00 € HT | Note : 79.08 Pts |
| ARTELIA : 139 470.00 € HT | Note : 72.07 Pts |

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché au Cabinet Sciences Environnement pour la somme de 121 472.00 € H.T. / 145 766.40 €, étant entendu que le Mémoire technique était complet, et présentait de nombreux commentaires liés au contexte local et à la spécificité du Territoire

⇒ **Le Conseil communautaire valide l'attribution du marché de Prestations Intellectuelles au Cabinet Sciences Environnement pour la somme de 141 272.00 € HT**

⇒ **Le Conseil communautaire sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental au titre de son Volet Etudes à hauteur de 170 000 € HT**

III – REVERSEMENT – PART COMPENSATION DES SALAIRES

A l'issue de la Loi de Finances 2024, la Compensation de la Part Salaire (Réminiscence de la Part Salaire de la Taxe professionnelle : Réforme de 1999) a été incluse dans le calcul de la D.G.F. des E.P.C.I.

Mais ce sont les communes qui en sont effectivement bénéficiaires et pour ce faire, il convient d'acter les modalités de Reversement selon le tableau adressé par les Services préfectoraux. Ce reversement pour la somme de 30 255 €.

Mme la Présidente donne lecture des communes concernées par ce reversement :

| | | |
|--------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Arc-sous-Cicon : 1 867 € | Arçon : 9 746 € | Aubonne : 247 € |
| Bugny : 393 € | la Chaux : 279 € | Gilley : 63 59 € |
| Hauterive : 245 € | la Longeville : 1 160 € | maisons du Bois : 5 673 € |
| Montbenoit : 3 907 € | Ouhans : 240 € | St Gorgon : 351 € |
| Ville-du-Pont : 188 € | | |

⇒ **Le Conseil communautaire acte le principe de reversement au profit des communes, selon le tableau de reversement proposé par les Services préfectoraux et propose une Ouverture de Crédits au C/7498, suite à des Recettes supplémentaires constatées aux chap. 70 & Chap 74 pour 40 000 €**

IV – DECISIONS BUDGETAIRES & POINT FINANCIER

Transfert de Crédits budgétaires – B. Assainissement

Mme la Présidente informe l'Assemblée des Transferts de Crédits budgétaires au Chap 011 du Budget Assainissement pour prendre en charge les Dépenses d'exploitations du dernier trimestre, suite à des Recettes supplémentaires à hauteur de 93 367 €

⇒ **Le Conseil communautaire acte les écritures suivantes :**

Constatation de 93 367 € de Recettes supplémentaires au C/70611 : Redevances Asst pour abonder au C/611 : Sous-traitance générale à hauteur de 80 367 €, et au C/618 : Autres personnels : 5 000 € au C/6111 : Intérêts à hauteur de 8 000 €

Vote de l'Autorisation de Crédits d'investissement pour 2025 dans la limite des Crédits ouverts au Budget de l'Exercice précédent, pour les Budgets communautaires et Assainissement.

Validation Demande Fonds de Concours à hauteur 11 549 €

Commune Aubonne : Rénovation énergétique Salle Compagnons : 23 099.94 € HT

⇒ **Le Conseil communautaire autorise la signature de la Convention et le règlement de l'aide correspondante**

Contribution de la Collectivité au Régime de Prévoyance des Agents à compter du 1^{er} janvier 2025 ; le Centre de Gestion propose l'adhésion à un Contrat de Groupe, moyennant une contribution minimale de l'Employeur à hauteur de 7 Euros par mois.

⇒ **Le Conseil communautaire autorise la signature de la Convention et le versement de la contribution minimale dans l'hypothèse où un Agent adhère à ce dispositif**

V – DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Pour conclure, Mme la Présidente fait un retour sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-12 du C.G.C.T.

⇒ Recours à un Emprunt Relais de 100 000 € pour anticiper les Dépenses d'Investissement d'Assainissement de 2025. Etant entendu que La somme figurait au Budget 2024, dans la mesure où la dette n'a pas été couverte en totalité par l'Emprunt Crédit Agricole / B.C.E.

Les caractéristiques : Durée de 03 ans et Taux de 3.25 % remboursable à la fin de chaque trimestre sans autre indemnité

⇒ Validation de l'Avenant au R.G.P.D. et décision de prise en charge des Dépenses des Communes par la Communauté de Communes, au titre de la prestation de l'ad@t à hauteur de 3 625 €/par an (Abonnement annuel)

⇒ Signature du Contrat de Coopération Sport, Culture & Jeunesse avec le Conseil départemental , en vue d'un cofinancement des Actions sur notre Territoire.

VI – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

⇒ Faute d'informations complémentaires, la question des Zones d'Accélération des Energie Renouvelables est reportée au Printemps 2025.

Néanmoins, un recensement des délibérations des communes est nécessaire.

M. Philippe DREZET fait part de son étonnement de ne pas disposer de davantage d'informations au sujet des travaux de rénovation énergétique de la Gendarmerie, alors que la consultation est engagée.

Il est convenu d'une rencontre technique avec ce dernier, pour faire le point sachant que le sujet a été évoqué en Assemblée le 22 janvier 2024 -



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A GILLEY – LE 13 FEVRIER 2025

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms P. COMBE, M. HERGOTT et L. BENMEHAL qui sont excusés. M. G. RENAUD a donné pouvoir à M. F. HENRIET, M. S. LAMBERT a donné pouvoir à M. R. JACQUET

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.

Sans autre observation, le P.V. de la Réunion du 02 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I – VALIDATION – MAPA RENOVATION THERMIQUE GENDARMERIE DE MONTBENOIT

A l'issue de la consultation et de la phase finale de Négociation validée par la Commission d'appel d'Offres le 23 décembre dernier, Trente Entreprises ont faits parvenir leur Offre. Puis une phase de négociation pour les lots 01, 02, 06, 08 et 09

| Lot | Intitulé | Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|-----|------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| 01 | Terrassement V.R.D. | - COLOMBO TP | 24 513.46 € | 29 416.15 € |
| 02 | Gros Oeuvre | VETTER | 24 757.50 € | 29 709.00 € |
| 03 | Charpente Couverture - | - D'HOUTAUD R. | 99 817.36 € | 119 777.23 € |
| 04 | Etanchéité | S.F.C.A | 2 875.50 € | 3 450.60 € |
| 05 | Menuiseries ext & intérieures | TISSOT Menuiserie | 194 507.04 € | 233 408.44 € |
| 06 | Isolation thermique - extérieur | SALVI P. | 78 860.22 € | 94 632.26 € |
| 07 | Plâtrerie- Peinture | SALVI P. | 147 804.24 € | 177 365.08 € |
| 08 | Electricité Ventilation | - BONNET-PERRIN | 44 149.00 € | 52 978.80 € |
| 09 | Chauffage | BONNET-PERRIN | 97 890.00 € | 117 468.00 € |
| | | | 715 174.00 € | 858 205.56 € |

A l'issue de la procédure, l'attribution est inférieure de 1.12 % à l'estimation initiale, qui était de : 723 232.64 € HT

Pour poursuivre Le sujet, Mme la Présidente évoque le Plan de Financement, étant entendu que le Dossier a été retenu au titre de la Programmation D.E.T.R. 2025 pour un taux de 20 %
En parallèle, elle expose que le SYDED pourrait être sollicité au titre du Fonds de Transition énergétique. Or, un délai de 20 ans est nécessaire pour bénéficier d'une aide pour le renouvellement du Chauffage.

Une incertitude demeure néanmoins, quant au taux de T.V.A. effectivement applicable, étant donné que le Dossier n'est pas éligible au F.C.T.V.A. du fait de la contrepartie financière des locations. La question est posée au Services comptables.

⇒ **Le Conseil communautaire valide l'attribution des marchés de travaux pour la somme de 715 174.00 € HT / 858 205.56 € TTC et autorise l'engagement des travaux**

⇒ **Le Conseil communautaire sollicite le concours financier du SYDED au titre du « Fonds de Transition énergétique » pour le Poste Chauffage , à hauteur de 25 % de la Dépense pour 97 890 € HT**

II – CONTRACTUALISATIONS DIVERSES

En ce début d'Exercice, Mme la Présidente informe de quelques nécessaires ajustements concernant les différents engagements que la Communauté de Communes a pu contracter de façon pluriannuelle à l'échelle supracommunautaire

A l'Echelle Pays du Haut-Doubs :

- Validation dans le cadre du Master Plan, qui redevient Contrat de Station, les fiches Actions et plus particulièrement, celle du Site de la Source de la Loue : la seule pour laquelle nous sommes en mesure d'assurer la Maitrise d'Ouvrage. Sont par ailleurs recensées les fiches relatives à la valorisation de l'Abbaye et le restructuration de la Perdrix.
- Validation de la Convention de Cofinancement avec l'Offre de Tourisme : Montant pour une contribution à hauteur de 47 768.16 €, soit 6.99 % des contributions intercommunales Majoration de 3 % au titre de l'Inflation

A l'Echelle P.N.R. Doubs horloger

Une démarche de solarisation des Bâtiments publics est engagée , avec l'appui du SYDED. Il s'agit sans doute un outil important à l'avenir et dont le coût est de 400 € par commune, limité pour l'instant à nos 2 Communes : périmètre de la Longeville / Ville-du-Pont

⇒ **Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à signer la convention afférente avec le SYDED**

Maison de l'Habitat

Dans le cadre des Permanences à la Maison des Services à Gilley, une légère majoration de notre contribution est envisagée pour 2025 de 1 080 € pour un Budget global et annuel de 5 400 € En parallèle, il convient de valider du projet de « Pacte territorial » à l'initiative du Département, permettant de bénéficier des crédits de l'A.N.A.H. afin de financer ces initiatives.

Pour information, les permanences figurent sur le site Internet de l'E.P.C.I.

⇒ **Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à signer les conventions afférentes**

III – TRANSFERT DE LA COMPENCETENCE EAU POTABLE : MODALITES DE REFLEXION

Même s'il subsiste un certain doute quant au caractère obligatoire ou non, la date du transfert de la Compétence Eau potable se précise, à échéance du 1^o janvier 2026.

Pour sa part, le CabinetSciences Environnement est en charge de la réalisation du Schéma Directeur Eau potable pour la partie technique pour un montant de 121 472 € HT et disposer ainsi d'un état des lieux tant en terme de production, de transport et de distribution.

En parallèle , une réflexion est engagée en interne avec les Communes pour appréhender leur mode de fonctionnement et d'exploitation du Service public de l'Eau, avec la mise en place d'un Groupe de travail mensuel.

A ce propos, M. Fabien HENRIET insiste sur la nécessaire implication des Communes en terme de transmission des informations. Pour assurer ce suivi, il propose la mise en place d'un Groupe de travail associant toutes les Communes et qui se réunira tous les 1^{er} mercredis du mois.

La première Réunion est prévue : le mercredi 05 mars à 17 H 30 en Mairie de Arçon.

Pour conclure, Mme la Présidente rappelle une situation hétérogène avec des modes gestion variés et insiste sur l'importance de la tâche pour assurer à l'avenir un Service de Qualité.

Aubonne / St-Gorgon : Adhésion au SIEHL

Ouhans / Renédale : Gestion directe de la Ressource

Arc-sous-Cicon : Mixte avec projet d'interconnexion au SIEHL

Hauterive / les Alliés : interconnexion C.C. Grand Pontarlier

Arçon / Bugny / la Longeville / la Chaux / Gilley : adhésion au Syndicat de Dommartin

M-du-Bois / Montbenoit / Ville-du-Pont : Système mixte avec captage et adhésion au SI Dommartin

IV – POINT D'INFORMATIONS – TRAVAUX DIVERS COMPETENCE GEMAPI

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier BILLOT : représentant de l'EPAGE, pour notre Communauté de Communes pour faire le point sur les chantiers en cours en 2025 et qui concrétisent un vrai engagement quant au devenir du Doubs sur notre territoire.

Il évoque d'une part, les Travaux de reprise du Cours du Doubs à Arçon, qui pourraient débuter à la mi avril.

A l'issue d'une étude hydromorphologique sur la rivière, le principe est d'éviter les pertes en période d'étiage en prévoyant d'amalgamer des matériaux. Un apport de 6 000 m³ est envisagé. Les travaux sont estimés à 1 400 000 € HT

Pour conclure, il fait le point sur la Rénovation du barrage de Oye et Pallet, dont l'E.P.A.G.E a acquis la propriété à la fin de l'Année 2024.

Il s'agit du préalable à la réalisation des travaux de réhaussement à compter de l'Année 2026, qui visent à conserver le maximum d'eau dans le Doubs entre mai et septembre.

Le Coût envisagé est de 4 000 000 € dont 30 % financés par l'Etat.

V – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

- Contribution de la Communauté de Communes – Aide à MAYOTTE
Mme la Présidente rappelle que l'Association des Maires de France a proposé une contribution des Collectivités de la Métropole. Un montant de 500 Euros est validé
- Dispositif des Moniteurs de Ski à l'Ecole
Pour conclure, elle revient sur la décision du Conseil départemental qui a souhaité mettre un terme à son engagement financier, en faveur de l'apprentissage du Ski à l'école, compte-tenu du manque d'enneigement récurrent.
Il est convenu de réfléchir au sujet à l'échelle du pays du Haut-Doubs.

Pour conclure, Mme DUBOIS-DUNILAC informe de l'initiative mise en place par **la Mission locale du Haut-Doubs**, avec le déplacement d'un Bus afin d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire ou en difficulté d'insertion professionnelle.

✍ Calendrier

Le vote des Budgets et des Comptes administratifs se déroulera :
samedi 22 mars 2025 à 10 H 00 Arc-sous-Cicon

